



**Règlement grand-ducal du 17 mars 2021 ayant pour objet de modifier le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail - RECTIFICATIF.**

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 226 du 22 mars 2021, il y a lieu d'ajouter la référence parlementaire suivante en dessous du règlement grand-ducal :

« Doc. parl. 7697 ; sess. ord. 2020-2021 ; Dir. (UE) 2019/1831/UE.

»

